

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération 2026-N°106

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2026

Présents : Mr PAUTREL Louis - Mr COQUELIN Ronan - Mme CHALOPIN Virginie - Mr RINFERT Georges - Mme PEAN Michelle - Mr BOSSARD Thierry - Mr BLIN David - Mme LESENECHAL Floriane - Mr PAUTREL Sébastien - Mme BATTAIS Laëtitia - Mr DAUGUET Valentin - Mr DELORY Adrien.

Excusée : Mme QUINLAN Sophie - Mme DUPREZ Aurore - Mme PERRAGUIN Charlotte

Madame LESENECHAL Floriane a été désignée secrétaire de séance.

OBJET :

Convention de partenariat avec la Région Bretagne – Certificats d'Economie d'Energie

Mr le Maire rappelle que les Certificats Economie Energie (CEE) ont été mis en place en 2005 pour permettre aux communes de financer des travaux de rénovation énergétiques des bâtiments publics. Les communes en faisant des travaux éligibles aux CEE génèrent des volumes en KWH CUMAC (unité de mesure des CEE), qu'elles peuvent valoriser sous forme de primes versées par l'Etat.

La loi prévoit, que pour atteindre le seuil d'éligibilité des CEE, il convient que les communes se regroupent avec des acteurs du même territoire, c'est pourquoi il a été signé avec la Région Bretagne, en 2020, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des CEE, pour une durée de 6 ans. Mr le Maire précise que cette convention arrive donc à échéance cette année.

Pour continuer à bénéficier des aides sur les travaux d'économie d'énergie à compter de 2026, il convient de signer une nouvelle convention avec la Région Bretagne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide de :

- SIGNER la convention type de partenariat avec la Région Bretagne relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des Certificats d'Economies d'Energie ,

- AUTORISER le recours aux services de l'Agence Locale de l'Environnement du Pays de Fougères pour le conseil, la constitution, l'instruction, et les dépôts des dossiers auprès de la Région Bretagne pour le compte de la commune.

- AUTORISER Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Fait à Le Ferré, le 28/09/2026
Pour extrait conforme au registre

Le Maire.
Louis PAUTREL

